

Mieux faire culture, ensemble

**Une perspective en vue de refonder
l'intervention publique en faveur
des pratiques artistiques et culturelles**



Crédit photo : © Camille Millerand

Institut de Coopération pour la Culture

Juillet 2016

Face à la mutation productive et sociale contemporaine, une reconfiguration globale du système d'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles s'avère nécessaire. Sur quels principes politiques et fonctionnels la fonder ?

Il devient en effet chaque jour plus évident que les dispositifs politiques, juridiques et administratifs de l'action publique en faveur de la culture, qui se sont ajoutés les uns aux autres au fil du temps, sont désormais de moins en moins pertinents. De nouvelles approches sont à inventer qui permettraient à la puissance publique de prendre plus clairement ses responsabilités en étant mieux attentive aux dynamiques artistiques, culturelles et citoyennes contemporaines.

Les membres de l'Institut de Coopération pour la Culture

Ont réalisé ce document de réflexion :

Thierry Blouet, Delphine Cammal, Philippe Henry, Jean-Claude Pompougnac, Tristan Rybaltchenko, Didier Salzgeber.

Ont adhéré à l'Institut ou l'ont soutenu par leurs dons entre 2012 et 2016 :

Christophe Blandin-Estournet, Elisabeth Caillet, Delphine Cammal, Véronique Charlot, Denis Declerck, Philippe Gimet, Yvan Godard, Bernard Guinard, Jihad Michel Hoballah, Dominique Legin, Olivier Meneux, Lydie Morel, Emmanuel Négrier, Patricia Oudin, Yves Paumelle, Lucia Salzgeber, Georges Rosevegue, Christine Vergnes et une pensée pour Jean Pierre Wollmer, disparu en 2014.

Remerciements à : Profil Culture, Réseau en Scène.

Entreprises donatrices : MS Formation, Atelier VersoCulture.

Pourquoi l’Institut de Coopération pour la Culture s’adresse-t-il directement à vous aujourd’hui ?	4
À quels enjeux autant la puissance publique que la société civile sont-elles, selon nous, désormais confrontées ?	6
Quels chantiers prioritaires avons-nous collectivement à mettre en œuvre ?	9
Les chantiers concernant un projet politique pour demain.....	9
<i>1 – L’accompagnement des parcours d’identité culturelle du plus grand nombre.....</i>	<i>9</i>
<i>2 – L’entrepreneuriat et les logiques économiques dans le domaine artistique et culturel</i>	<i>11</i>
<i>3 – Les compétences artistiques et culturelles et la professionnalisation</i>	<i>12</i>
<i>4 – Les équipements artistiques et culturels.....</i>	<i>14</i>
Les chantiers portant sur l’organisation du projet.....	15
<i>5 – La prise en compte des processus artistiques et culturels élémentaires.....</i>	<i>15</i>
<i>6 – Le soutien public aux structures et aux projets artistiques et culturels</i>	<i>16</i>
<i>7 – La dynamique des responsabilités publiques dans le domaine artistique et culturel</i>	<i>17</i>

Ce document a été réalisé par l’Institut de Coopération pour la Culture grâce aux dons des entreprises et des personnes intéressées par notre démarche.

À l’exclusion de la photo, ces pages sont mises à disposition publique sous un contrat Creative Commons.



Photo de couverture : Dans un bar fréquenté par les jeunes de Pitesti. Ville de 190.000 habitants où le plus grand investisseur français en Roumanie s’est installé (Renault Dacia). Avril 2008. © Camille Millerand

Pourquoi l'Institut de Coopération pour la Culture s'adresse-t-il directement à vous aujourd'hui ?

Le système d'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles peine aujourd'hui à répondre aux attentes toujours croissantes tant de nos concitoyens que des professionnels de ces secteurs d'activité, comme aux nécessités accrues de leur coopération avec les collectivités publiques et de celle des collectivités entre elles.

Regroupement de personnes d'horizons et de points de vue divers, l'Institut de Coopération pour la Culture (ICC) explore depuis 2012 des expériences concrètes qui cherchent chacune, ne serait-ce que localement, à renouveler l'approche de ces questions. Espace coopératif de discussion et de réflexion, le travail de l'ICC se fonde sur une méthodologie particulière d'étude de cas. Celle-ci vise à mieux comprendre les ressorts sur lesquels chaque démarche se construit, à mieux appréhender les motivations de leurs initiateurs et de leurs animateurs, et à dégager autant que possible des éléments de mise en perspective plus générale.

Les cas étudiés jusqu'ici portent exclusivement sur le domaine des pratiques artistiques et culturelles en France, mais les problématiques qui s'en dégagent rejoignent bien d'autres réflexions en cours, dans d'autres champs d'activité sociale et dans d'autres pays qu'ils soient ou non européens.

L'ambition du travail mené depuis quatre ans par l'ICC consiste donc à proposer une mise en forme articulée d'un ensemble de prémisses qu'on souhaiterait le plus partagé possible. Il vise en particulier à la nécessaire refondation des principes de l'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles dans notre pays. À ce stade, l'objectif n'est donc pas d'aboutir à une forme de manifeste programmatique ou de référentiel direct pour l'action. Par contre, il est bien question d'une dynamique de production d'un discours et d'une approche renouvelées, qui participent à faire « bouger les lignes » et à construire une « perspective commune » entre acteurs d'opinion, de sensibilité et de modes d'action pourtant diversifiés.

Synthèse des mises en perspective que nous avons dégagées de nos explorations de cas particuliers, le présent document s'adresse tant aux élu(e)s délégué(e)s à la culture qu'à leurs directeurs ou directrices des affaires culturelles, aux responsables des équipements artistiques ou culturels qu'aux différents professionnels de ces secteurs d'activité, ou encore aux citoyens intéressés par l'avenir des pratiques artistiques et culturelles dans notre société. Il prend tout son sens en lien avec la série de contributions produites à partir des différentes démarches concrètes étudiées. Il ne prétend pas à l'exhaustivité des thèmes à aborder, mais met déjà en exergue dix enjeux majeurs et sept chantiers prioritaires à nécessairement considérer.

L'ICC souhaite en effet partager avec vous les résultats actuels de son propre effort d'identification, de décryptage et de problématisation des enjeux et des choix politiques auxquels chacun d'entre nous sera conduit à faire face. Le danger serait

en effet de ne changer qu'à la marge nos façons de penser et d'agir, alors que s'observent depuis des décennies des inégalités et des discriminations culturelles toujours croissantes que subit une grande partie de nos concitoyens et une stratification grandissante de notre société dont les segments tendent à se verrouiller de plus en plus sur eux-mêmes.

Alors que de nouveaux acteurs économiques et des groupes financiers opèrent pour imposer un modèle de consommation peu compatible avec des exigences de solidarité et de citoyenneté, y compris européennes, l'ICC souhaite en tout cas simultanément dépasser :

- le **déni de reconnaissance** aussi bien des innombrables expériences et projets qui se développent aujourd'hui partout en France et en Europe que des innombrables contributions et analyses produites depuis des décennies par les chercheurs ou les praticiens et désormais disponibles ;
- le **renoncement à changer** pour une société capable de prendre en compte la diversité des cultures qui lui est constitutive, de renouer un dialogue fructueux entre générations en donnant aux jeunes comme aux seniors la place qui leur revient, de dessiner une nouvelle architecture pour une éducation renouvelée et pour un développement équitable sur les plans autant culturel et économique que territorial et social.

Il y a là, pour nous tous, un défi majeur pour dégager ensemble de nouveaux modes de transaction, d'organisation et d'action, au risque, sinon, d'une croissance de tous les populismes actuels porteurs d'une vision du monde à la fois simpliste, parfois haineuse et violente, et dans tous les cas éminemment dangereuse.



Tournage *La Virée à Paname*, un film réalisé par Carine May et Hakim Zouhani à Aubervilliers. Juin 2014. © Camille Millerand

À quels enjeux autant la puissance publique que la société civile sont-elles, selon nous, désormais confrontées ?

1 – Après les grandes mutations industrielles des siècles passés, nous vivons depuis une quarantaine d'années **une révolution productive et sociale**. Celle-ci bouleverse à nouveau, aussi bien sur les plans individuel que collectif, nos anciennes représentations du monde et de notre rapport à soi et aux autres. Nos référents symboliques et identitaires, hérités de notre passé familial, social, culturel ou territorial, s'en trouvent profondément modifiés. Du plus local au plus global, cette mutation implique l'ensemble de l'espèce humaine, y compris dans son rapport à l'écosystème planétaire. Elle reconfigure nos territoires et nos anciens liens de proximité, dans un sens de plus grande mobilité et porosité.

2 – Cette révolution en cours a généré jusqu'à présent un mode de développement économique et territorial pour le moins non spontanément inclusif et solidaire. Sous couvert de créativité et d'innovation, une financiarisation compétitive renforce en effet toujours plus des asymétries de notoriété, d'accès aux ressources et finalement des inégalités inédites de situation entre les personnes. La nécessité d'inventer de nouvelles régulations et un **nouveau compromis social d'ensemble** s'en fait chaque jour plus pressante.

3 – Loin d'être exclues de ce bouleversement général ou d'en constituer par elles-mêmes une alternative partielle ou générale, les pratiques artistiques et culturelles en sont d'abord foncièrement partie prenante. En tant que démarches d'expérimentation langagière et symbolique, elles renvoient à des **dynamiques toujours pour partie en tension** entre, d'une part, individualisation et différenciation de chacun et, d'autre part, mise en cohésion collective et mimétisme social. Le contexte contemporain renforce encore plus ce double mouvement d'hétérogénéisation et d'uniformisation culturelles de nos sociétés.

4 – Dans leur part la plus émancipatrice, les pratiques artistiques visent, quant à elles, à de nouvelles façons de s'exprimer, de percevoir et de ressentir l'humain, dans son rapport à lui-même – semblable ou dissemblable – et dans sa relation au monde au sein duquel il vit. Par là, elles sont bien au cœur de dynamiques d'ouverture, de porosité, de transformation, sur les plans aussi bien personnels que collectifs. Mais elles sont également des supports de structuration et de configuration de la personnalité et de l'identité culturelle de chacun, toujours construites dans un double jeu sans cesse repris de proximité-ressemblance et d'écart-différenciation avec celles des autres. L'importance d'une **conception dialectique et processuelle de l'identité culturelle** et d'une approche pragmatique associée pour l'art et la culture s'en fait d'autant plus sentir.

5 – Les pratiques artistiques et culturelles sont donc à comprendre comme pouvant aujourd'hui conduire autant à l'enrichissement d'identités culturelles plurielles, mobiles et en interaction les unes avec les autres, qu'à des phénomènes d'entre-soi

culturel, d'endogamie et d'indifférence à l'autre, de fragmentation et d'inégalité sociales, de violences renforcées. Dans ces conditions, la nécessité devient toujours plus urgente de travailler à une **laïcité culturelle** non réduite à la seule question des pratiques religieuses. Encore largement à inventer, elle devrait être soucieuse du respect des expressions culturelles individuelles et collectives, tout en affirmant un cadre englobant permettant une plus grande ouverture et hybridation réciproques de ces diverses expressions. Au-delà de valeurs communes partagées, ce cadre doit pouvoir être articulé à des modalités concrètes de réduction des inégalités de reconnaissance et de ressources, dont on voit le développement actuel au sein même ou entre les différentes communautés culturelles.

6 – Dans cet esprit, la revendication actuelle d'une meilleure prise en compte et d'un renforcement tant des droits culturels que de la participation à la vie culturelle de chacun – individu ou collectivité – serait à compléter par l'impératif d'une responsabilité relative de chacun vis-à-vis d'un devoir de coopération renforcée et de réciprocité. Celui-ci serait à décliner non seulement au sein des diverses communautés culturelles auxquelles chacun participe, mais aussi selon un principe d'ouverture et d'hospitalité à d'autres références et communautés culturelles que celles sur lesquelles s'organise centralement notre identité particulière. Autant d'éléments fondamentaux pour construire une **citoyenneté**, dont nous avons tant besoin et elle aussi encore largement à inventer.

7 – Les pratiques à visée explicitement artistique participent des questions précédentes. Comme démarches privilégiant l'expérimentation sensible et créative, elles portent néanmoins une très forte part d'indétermination et d'incertitude dans leurs phases initiales de conception et de production. Comme propositions plus abouties et diffusées, certaines vont connaître de très forts effets de valorisation et d'adhésion de la part d'un large public, tandis que le plus grand nombre connaîtra des reconnaissances plutôt limitées. Sur la base du nouveau contexte et des responsabilités spécifiques qu'il implique, des **partenariats structurels sont donc à refonder** entre milieux professionnels de l'art et pouvoirs publics. Ils seraient à décliner structurellement sur un triple plan : mieux reconnaître et répartir les risques initiaux – culturels, économiques, territoriaux – de ces démarches ; mieux reconnaître et soutenir les dimensions contributives, coopératives et interculturelles des différents modes d'appropriation des propositions artistiques par nos concitoyens ; mieux identifier et réguler les écarts structurels de ressource, de notoriété et de situation qui ne cessent de se développer au cœur même des marchés et des institutions artistiques.

8 – Les pratiques artistiques et culturelles sont enfin exemplaires d'une dynamique économique où la valeur monétaire n'apparaît que comme la concrétisation partielle d'une valeur d'abord symbolique et sociale. Ainsi, bien que dépendante d'actes singuliers, de personnes et d'organisations particulières, la production artistique et culturelle relève toujours également d'un environnement et de savoir-faire collectifs. La répartition des ressources disponibles et la distribution des résultats obtenus – dans leur dimension monétaire ou non – doivent donc impérativement tenir compte de cette réalité où le quantitatif procède largement du qualitatif et l'individuel du collectif. Cela implique une **conception revue de la valeur**, qui pose aussi la question de modes de distribution plus partagés et équitables, ou encore

celle d'indicateurs d'évaluation d'abord qualitatifs et conventionnels avant que d'être complétés par des indicateurs plus quantifiés.

* * *

9 – Tout cela conduit à devoir régénérer les **modalités de gouvernance multipartenariale** – civile comme publique – pour les pratiques artistiques et culturelles. Si la société civile reste le milieu propice pour le développement d'expériences et de pratiques de différenciation culturelle, encore faut-il protéger ce potentiel tant des hyperfragmentations que des réductions uniformisantes qui sont désormais puissamment à l'œuvre dans un mode de développement créatif, financier et marchand *a priori* peu soucieux d'équité et de solidarité. Ces modalités devraient intégrer le caractère pluriel, partiellement indéterminé et potentiellement conflictuel des organisations et situations contemporaines. Elles auraient encore plus à donner la primauté au soutien et au développement des expériences, des lieux ou des institutions fondés sur l'échange interpersonnel, la collaboration interorganisationnelle, la gestion du composite et du différent, l'apprentissage de la délibération mutuelle et de la construction de compromis, une approche systémique des réalités artistiques et culturelles, une hiérarchisation des critères sous lesquels leur dimension d'intérêt général est reconnue et promue.

10 – Tout cela exige une **ingénierie culturelle**, fondée sur des dynamiques réticulaires et favorisant les espaces de production et d'échange multi-usages et multi-modaux. Des spécialisations restent bien entendu nécessaires, mais dans le cadre d'une conception plus généraliste, multipolaire et multifactorielle des pratiques artistiques et culturelles. Dans ce cadre et en contrepoint structurel aux critères obsessionnels de la concurrence et de la compétitivité, de l'attractivité et de l'excellence, il s'agit bien de développer la voie d'un partenariat renouvelé entre société civile et pouvoirs publics qui donne toute sa place et valorise bien plus qu'aujourd'hui les logiques contributives, coopératives et solidaires.

Quels chantiers prioritaires avons-nous collectivement à mettre en œuvre ?

Les chantiers concernant un projet politique pour demain

- 1 – L’accompagnement des parcours d’identité culturelle du plus grand nombre
- 2 – L’entrepreneuriat et les logiques économiques dans le domaine artistique et culturel
- 3 – Les compétences artistiques et culturelles et la professionnalisation
- 4 – Les équipements artistiques et culturels

Les chantiers portant sur l’organisation du projet

- 5 – La prise en compte des processus artistiques et culturels élémentaires
- 6 – Le soutien public aux structures et aux projets artistiques et culturelles
- 7 – Les responsabilités publiques dans le domaine artistique et culturel

Les chantiers concernant un projet politique pour demain

1 – L’accompagnement des parcours d’identité culturelle du plus grand nombre

Nous vivons indéniablement dans un monde de plus en plus multiculturel, source de vraies richesses mais aussi de réelles violences symboliques. Face à la revendication croissante des singularités culturelles et de l’entre-soi, il existe une responsabilité publique à offrir à chaque citoyen un cadre pour des relations collectives le plus pacifiées possible. L’ambition politique voudrait que les expressions artistiques et culturelles offrent à chacun une occasion unique de *construction de son individualité* et à tous les conditions favorables à la *fabrication du commun*.

Il y a donc urgence à repenser les fondements de l’action publique à partir de l’articulation entre la diversité des expressions et des parcours culturels, ainsi que d’une approche centrée sur la personne et sa dimension pluriculturelle. Cette mise en tension doit s’accompagner dans le même temps d’une promotion résolue de communs d’intérêt général qui excèdent la seule somme des intérêts particuliers tout en leur permettant de coopérer. Les approches exclusivement disciplinaires et sectorielles, ou centrées sur le seul dipôle de la création et de la diffusion des œuvres artistiques, ne peuvent répondre à ces exigences.

Ce souci conduit à rompre résolument avec une conception de la transversalité qui relèguerait au second plan les « volets » territoriaux, sociaux, éducatifs d’un système culturel qui resterait inchangé dans sa hiérarchie et ses priorités. Il conduit

également à être plus attentif aux différents clivages, replis identitaires et conflits sociétaux actuels qui sont le symbole d'une société qui peine à se reconnaître dans sa pluralité, en ignorant des populations laissées pour compte, notamment dans les banlieues urbaines, les milieux ruraux et les territoires ultramarins.

De même, sans minorer les responsabilités propres de la puissance publique en matière d'offres et de services, elle doit se montrer beaucoup plus attentive au foisonnement d'initiatives de la société civile, à ses capacités d'auto-organisation et de résilience aux dégâts engendrés par la financiarisation de l'économie et certaines évolutions sociales ou écologiques destructrices des conditions même d'un *vivre en commun*.

Il devient donc urgent de reconnaître l'égalité de dignité entre les créations portées par les institutions et les milieux professionnels, et les initiatives créatives conduites par l'ensemble des citoyens et des groupes sociaux. Il est de ce fait légitime de conditionner les aides à leurs projets respectifs ou conjoints à un même devoir de coopération. Au côté de la conservation et de la valorisation d'un patrimoine historique commun, une réelle prise en compte du patrimoine artistique, scientifique, culturel, symbolique porté par chacun est aussi essentielle.

Tout cela passe également par un maillage territorial, entre structures partenaires, relais sociaux, tissus associatifs et usagers, afin de créer des projets de rencontre et d'interculturalité, sans pour autant se priver de l'écoute de l'artiste ou du transmetteur de l'œuvre, de la pertinence de leurs propositions. À l'échelle locale où se vivent des modalités renouvelées d'action culturelle et où l'on doit apprendre à « composer avec du composite », la priorité mérite donc d'être donnée au déploiement de nouvelles expériences pour faire culture ensemble, au sein desquelles l'accompagnement des parcours personnels et la transmission des savoir-faire doivent être des priorités.

Enfin, dans une société démocratique, il conviendrait de réaffirmer avec force l'exigence d'une laïcité culturelle élargie, non réduite à la seule question des pratiques religieuses.

Ouvrir ce chantier, c'est chercher de nouvelles voies pour la communication interpersonnelle et pour réduire le risque d'une démultiplication des actes de rejet ou de violence réelle et symbolique entre communautés sociales et culturelles, territoriales et économiques.

Pour approfondir, voir les contributions :

#1, [« Pour un pivotement stratégique des politiques culturelles publiques »](#), à partir de l'étude de cas des démarches de réélaboration participative des politiques culturelles de Rennes et de Montreuil, mars 2013.

#2, [« Oser d'autres possibles dans les politiques culturelles publiques ! »](#), à partir de l'étude de cas sur la participation des citoyens Artis'cité à Montbéliard, avril 2013.

#4, [« Agir politiquement en faveur d'une culture humaniste à partir d'un principe de réalité »](#), à partir de l'étude de cas de la Médiathèque André-Malraux de Strasbourg, novembre 2013.

#6, [« Prendre enfin en compte l'hétérogénéité culturelle et l'historicité des territoires dans la définition des politiques publiques »](#), à partir de l'étude de cas du plan territorial d'éducation artistique et culturelle de la Scène nationale Le Carreau de Forbach et de l'Est mosellan, janvier 2015.

2 – L'entrepreneuriat et les logiques économiques dans le domaine artistique et culturel

Le très fort développement des pratiques artistiques et culturelles au cours du dernier demi-siècle aboutit à une pluralité de postures entrepreneuriales, allant de celle de l'amateur mobilisant des ressources d'abord non monétaires à celle du professionnel, dont l'activité dépend autant de revenus directs que d'aides civiles et publiques de différentes sortes.

Une pluralité de modèles économiques en a résulté. Chacun d'entre eux se présente d'emblée comme une construction sociale particulière de qualification et de reconnaissance, par une pluralité d'acteurs interagissant les uns avec les autres, de la valeur complexe de toute proposition artistique ou culturelle. Cela conduit également, au sein de chaque modèle économique, à de très fortes inégalités de notoriété et de ressources, pour les œuvres, les personnes et les organisations. Ces différents éléments invitent à rappeler que, dans ces secteurs d'activité, nous sommes loin d'une simple et unique logique de marché supposée réguler par les prix l'ajustement d'offres à des demandes déjà établies.

La pérennité des entreprises des secteurs concernés, tout autant que la durabilité de leur économie, passent donc en particulier par une intensification et une reconfiguration des multiples formes de coopération qui s'y expérimentent déjà. Une mutualisation renforcée des très grands risques initiaux pris par chaque producteur serait ainsi à associer à une mise en commun accrue et à une répartition plus équitable des résultats sociaux et économiques obtenus.

La perspective de développement artistique et culturel portée par la mutation sociétale contemporaine implique un accroissement des ressources économiques mobilisées. Celles-ci proviendront de la réaffectation ou de l'affectation nouvelle de ressources monétaires – aussi bien privées que publiques – mais également de l'essor des formes d'échange collaboratives ou non monétaires. Sur des priorités précisées, la puissance publique pourrait en particulier être motrice de formes contractuelles multipartenariales fondées sur une conditionnalité culturelle et coopérative de toute aide publique, quel que soit le secteur d'activité concerné.

Plus largement et au-delà de la prise en compte d'une pluralité de modèles économiques et de filières d'activité (arts visuels, édition, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, musique enregistrée, patrimoine, jeux vidéo...), la priorité de l'action des pouvoirs publics devrait se porter sur trois types de régulation :

- les rééquilibrages au sein de chaque filière des ressources affectées à leurs différents segments (de la recherche-expérimentation à la diffusion-appropriation, en passant par la production et la distribution) ;
- une solidarité économique intersectorielle renforcée, en particulier entre secteurs à dominante non marchande et ceux à dominante marchande ;
- un renforcement des fonds socialisés mis à disposition de ces secteurs, ne serait-ce que par une lutte acharnée contre toutes les formes de captation et

de privatisation par une partie des acteurs (culturels ou non) des ressources monétaires directement ou indirectement générées grâce aux pratiques artistiques et culturelles.

Ouvrir ce chantier, c'est chercher de nouvelles voies pour mieux comprendre les tensions et opportunités propres à l'économie culturelle. C'est aussi réduire le risque d'un alignement sur le modèle actuellement dominant de l'entreprise – conçue comme d'abord productrice de profits dans une économie de marché financiarisée – qui minore les dynamiques non marchandes et contraint les processus coopératifs et de socialisation des projets.

Pour approfondir, voir les contributions :

#7, [« Investir en urgence dans des modèles économiques de la création artistique plus coopératifs et solidaires »](#), à partir de l'étude d'un exposé sur la situation socioéconomique du spectacle vivant en France, mai 2015.

#3, [« Adoptons une position plus large sur la culture pour définir les futures politiques publiques »](#), à partir de l'étude du texte d'orientation politique de la FNCC, juillet 2013.

#1, [« Pour un pivotement stratégique des politiques culturelles publiques »](#), à partir de l'étude de cas des démarches de réélaboration participative des politiques culturelles de Rennes et de Montreuil, mars 2013.

3 – Les compétences artistiques et culturelles et la professionnalisation

Les pratiques artistiques et culturelles constituent des espaces d'expérimentation et d'acquisition de compétences, individuelles et collectives, qu'elles soient exercées à des fins professionnelles, d'expressivité personnelle, de loisirs ou de convivialité. L'organisation par métiers strictement différenciés, filières professionnelles distinguées et formations qualifiantes associées s'en trouve bousculée. D'autant qu'est croissante l'hybridation des activités et des parcours professionnels – en tant que salariés ou travailleurs indépendants – et dans des organisations aussi bien publiques et privées que relevant du tiers-secteur d'initiative privée à buts autres que lucratifs.

La sécurisation de ces parcours porte alors moins sur le statut professionnel que sur les conditions minimales d'activité et de ressource permettant à chacun de déployer ses compétences et son propre projet – professionnel ou bénévole. Cela nécessite un cadre « flexisécurisant » intégrant, d'une part, l'expérience et l'expérimentation comme l'un des piliers d'une professionnalisation toujours en devenir (la formation tout au long de la vie) et, d'autre part, le caractère de plus en plus imprévisible des parcours individuels. Cela implique également de réintroduire les questions de la transversalité, de la territorialisation, de la valeur sociale et d'usage des activités.

En prenant appui plus fortement sur les aspirations individuelles et les initiatives de la société civile, en accompagnant véritablement les interactions entre professionnels et amateurs et en élargissant le cercle des personnes habituellement impliquées dans les projets, la stimulation des acteurs culturels et partenaires

locaux ne pourra qu'être plus bénéfique et l'apprentissage de la coopération plus opérationnel.

En tout cas, la multiplication des démarches de socialisation des projets artistiques, portées par des acteurs sensibles à une mise en mouvement globale et à une mise en partage des moyens et des ingéniosités, participe de l'indispensable métamorphose des profils et des compétences du secteur culturel et artistique.

Les approches plus transversales et intégrées, reposant sur des compétences coopératives tant de la part des structures privées que des institutions publiques, sont alors à développer, même si elles perturbent fortement la vision strictement sectorielle et statutaire des métiers. Le contexte actuel de forte mutation induit aussi l'émergence, aujourd'hui encore très empirique, de nouvelles compétences d'ingénierie artistique et culturelle (sur l'ensemble des cycles de production-appropriation), d'approche historique et scientifique (entre autres, sur les secteurs de la conservation et de la recherche) et politique (au sens de l'organisation et de la gouvernance collectives).

De ce point de vue, le fort renouvellement générationnel des directeurs d'établissements culturels et des cadres de la fonction publique territoriale constitue une réelle opportunité pour accélérer le pivotement stratégique au moins des politiques publiques en matière de culture. La mobilisation et l'engagement des principaux établissements et organismes de formation dans un ambitieux programme de formation et d'accompagnement des cadres culturels paraissent être une orientation première à conduire à l'échelle nationale.

Avec un contenu dépassant les approches corporatistes de chaque formation et osant s'appuyer plus fortement sur les expériences concrètes à l'œuvre localement, ces programmes auraient intérêt à embrasser plus globalement les différentes politiques publiques et leurs enjeux et à renforcer la dimension territoriale des formations sectorielles. Visant une plus large diversité des profils, ces offres de formation et d'accompagnement pourraient en outre permettre une meilleure mobilité intra et intersectorielles.

Ouvrir ce chantier, c'est chercher de nouvelles voies pour le développement des activités, de l'emploi et de la formation. C'est aussi aller vers un système facilitant aussi bien les mobilités professionnelles que l'accès au marché du travail des jeunes générations, avec ou sans diplôme, et des personnes âgées de plus de 50 ans.

Pour approfondir, voir les contributions :

#2, [« Oser d'autres possibles dans les politiques culturelles publiques ! »](#), à partir de l'étude de cas sur la participation des citoyens Artis'cité à Montbéliard, avril 2013.

#5, [« Faire de l'action publique en faveur de la culture un levier de l'innovation sociale et politique »](#), à partir de l'étude de cas du projet de médiathèque de la Communauté de communes entre Dore et Allier accompagné par la 27^e Région, janvier 2014.

#7, [« Investir en urgence dans des modèles économiques de la création artistique plus coopératifs et solidaires »](#), à partir de l'étude d'un exposé sur la situation socioéconomique du spectacle vivant en France, mai 2015.

4 – Les équipements artistiques et culturels

Qu'ils relèvent d'une gestion privée, publique ou de tiers-secteur, les équipements à vocation artistique ou culturelle sont désormais confrontés à un spectre élargi d'enjeux et d'objectifs, tant par la diversité des usagers qu'ils sont amenés à considérer que par la pluralité de leurs sources de financement. À l'intersection d'intérêts individuels et collectifs, particuliers et généraux, le plus souvent non spontanément convergents, ils nécessitent de plus en plus une gouvernance multipartenariale, qui, s'éloignant de la stratification actuelle des projets et des publics, interpelle de fait la déontologie professionnelle.

Face aux aspirations actuelles des citoyens dont beaucoup sont à la recherche d'espaces d'expériences sensibles, plus émotionnelles que pulsionnelles, la forte concentration historique des équipements sur la mise à disposition des professionnels de moyens de recherche esthétique, de fabrication artistique, de patrimonialisation et de diffusion d'œuvres auprès des publics doit désormais se combiner avec une capacité d'accueil et d'hospitalité à même de gérer une multiplicité d'usages toujours plus grande. Il s'agit prioritairement de « prendre soin » autant des personnes et des groupes que des projets s'inscrivant dans une perspective double d'individualisation expressive et de bien commun.

Ces équipements sont devenus au fil des ans, pour certains professionnels, moins des lieux publics que des espaces de reconnaissance. Il s'agit à présent de les réinventer, de combiner une multiplicité de fonctions et d'usages dans un même espace. Cela devient urgent, ne serait-ce que pour prendre en compte les nombreuses initiatives artistiques portées par les citoyens. Entre autres, il devient crucial de donner toute leur importance aux diverses pratiques et communautés virtuelles issues de la révolution numérique en cours. La captation de ces espaces publics par des intérêts particuliers induit d'ailleurs souvent une captation des moyens humains, logistiques et financiers, qui prive le territoire de ressources indispensables à sa cohésion et à son développement inclusif.

Ouvrir ce chantier, c'est chercher d'autres voies que l'accroissement de la spécialisation des lieux publics, avec la centralisation des ressources que cela implique le plus souvent. C'est aussi envisager le soutien des centres de production et de fabrication artistiques sur des crédits plus diversifiés que ceux strictement affectés à la « culture ». C'est encore démultiplier les ressources des territoires en termes d'imaginaire et d'ouverture à l'autre, de compétences humaines et de soutien logistique.

Pour approfondir, voir les contributions :

#4, [« Agir politiquement en faveur d'une culture humaniste à partir d'un principe de réalité »](#), à partir de l'étude de cas de la Médiathèque André-Malraux de Strasbourg, novembre 2013.

#8, [« Coopérer ou labelliser ? Telle est la question »](#), à partir de l'étude de cas du Contrat d'Objectifs et de Moyens du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Évry et de l'Essonne, septembre 2015.

#3, « [Adoptons une position plus large sur la culture pour définir les futures politiques publiques](#) », à partir de l'étude du texte d'orientation politique de la FNCC, juillet 2013.

#5, « [Faire de l'action publique en faveur de la culture un levier de l'innovation sociale et politique](#) », à partir de l'étude de cas du projet de médiathèque de la Communauté de communes entre Dore et Allier accompagné par la 27^e Région, janvier 2014.

Les chantiers portant sur l'organisation du projet

5 – La prise en compte des processus artistiques et culturels élémentaires

Le caractère indéterminé des projets artistiques et culturels en termes de résultats est une de leurs propriétés structurelles : la prise de risque sur les plans symbolique, économique ou professionnel est telle que les acteurs ont constamment cherché à la minimiser. Par ailleurs, la mutation sociétale actuelle implique de repenser la relation entre ces projets générateurs d'œuvres et de processus et la société comprise comme une hétérogénéité de personnes et de situations. Dans cette perspective, l'objectif porte moins sur une quantification des résultats, de toute façon peu prévisibles et largement diffus, que sur une reconnaissance plus qualitative de ces situations initiées par les personnes, les groupes ou les équipements, en faveur de pratiques artistiques, culturelles et citoyennes.

Or, ces situations sont de plus en plus multifactorielles et multipartenariales. Prendre en compte cette tension, c'est reconnaître que les registres artistique et culturel, politique, administratif, professionnel et social ne s'inscrivent pas dans les mêmes temporalités. Il y a alors lieu de trouver un juste équilibre entre les principes directeurs devant guider l'action, les parcours de celles et ceux qui animent ces projets et y participent, les processus à mettre en œuvre et les résultats attendus. Mais jusqu'à présent, les dispositifs publics, aussi ingénieux soient-ils, ont surtout tendance à s'accumuler, sans souvent aller au-delà de quelques préceptes généraux et normes d'exécution. Cela impliquerait la mise en place d'une gouvernance fondée sur l'intérêt général, et non sur l'addition d'intérêts catégoriels et particuliers.

Une double exigence de rationalisation et de socialisation des projets s'impose donc, afin de mieux mobiliser les acteurs amateurs, professionnels et institutionnels dans un cadre structurant et négocié proposant aux porteurs d'initiatives des règles souples, ajustables dans la gestion de processus forcément aléatoires, fragiles et pour partie indéterminés. Il s'agirait de proposer des modalités simples pouvant soutenir les parcours et les projets à chacune des étapes de leur développement, et garante de leur viabilité, de manière « bienveillante ».

Cela revient aussi à considérer les apports financiers aux projets – que ces apports soient publics ou privés – comme un investissement propre à produire des transformations dans un environnement contractuel qui fonctionne bien sur un principe de réalité, tout en reconnaissant le potentiel d'imaginaire et de mise en récit des projets financés et en intégrant la fragilité des processus proposés.

Une nouvelle gouvernance (politique, administrative et délibérative) est ainsi à envisager. Mais seules la puissance publique ou des organisations privées fondées

sur l'intérêt général peuvent soutenir ces projets en étant garantes de leur viabilité, de manière non sanctionnante, en combinant des phases de concertation, de négociation, de décision, de réalisation, d'appropriation et de valorisation, et bien évidemment d'évaluation.

Ouvrir ce chantier, c'est chercher de nouvelles voies de construction de l'intérêt général et d'une ingénierie vraiment coopérative et contextualisée. C'est aussi réduire le risque d'un repli des acteurs bénévoles, professionnels et institutionnels sur leurs intérêts propres.

Pour approfondir, voir les contributions :

#4, [« Agir politiquement en faveur d'une culture humaniste à partir d'un principe de réalité »](#), à partir de l'étude de cas de la Médiathèque André-Malraux de Strasbourg, novembre 2013.

#7, [« Investir en urgence dans des modèles économiques de la création artistique plus coopératifs et solidaires »](#), à partir de l'étude d'un exposé sur la situation socioéconomique du spectacle vivant en France, mai 2015.

#8, [« Coopérer ou labelliser ? Telle est la question »](#), à partir de l'étude de cas du Contrat d'Objectifs et de Moyens du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Évry et de l'Essonne, septembre 2015.

6 – Le soutien public aux structures et aux projets artistiques et culturels

Les collectivités publiques sont submergées par les demandes toujours croissantes de soutien financier pour des projets artistiques, culturels ou patrimoniaux particuliers. Ce flux permanent de nouveautés et de projets – dont une part constitue ce qu'on appelle communément « l'émergence » – représente une richesse pour demain. Cependant, les décideurs publics peinent à pouvoir répondre aux attentes de ces citoyens, porteurs d'initiatives.

De leur côté, les structures professionnelles adossées à des interventions publiques segmentées revendiquent le maintien de leurs dotations voire des moyens supplémentaires pour assurer leur développement. Ce mode de soutien ne peut être qu'inflationniste dans tous les sens du terme, chacun espérant recueillir, grâce à davantage de moyens, plus de notoriété et de reconnaissance de sa singularité artistique.

Un examen approfondi des responsabilités des structures soutenues par la puissance publique devient donc impératif, en reconnaissant que le soutien au développement de la professionnalisation ne peut plus être la seule réponse publique. Sous la contrainte actuelle de réaffectation des subventions publiques, les équipements artistiques et patrimoniaux déjà reconnus risquent pourtant de s'attacher à consolider leur position et leurs financements, pour maintenir l'équilibre entre les projets artistiques et patrimoniaux développés, les ressources humaines mobilisées et les contributions financières de leurs différentes parties prenantes, dont les partenaires publics.

Dans ces conditions, les structures moins reconnues risquent une aggravation de leurs difficultés. L'hégémonie des institutions est peu propice à une prise en compte des initiatives culturelles et artistiques portées sur tous les territoires par un nombre croissant de groupes et de citoyens.

La responsabilité des structures soutenues par les partenaires publics est donc à réinterroger et reformuler, au bénéfice d'une régulation autant territoriale qu'économique et sociale capable de mieux reconnaître les expériences plus fragiles, qui n'ont pas toutes vocation à s'inscrire dans le marché artistique fortement concurrentiel, qu'il soit national, européen ou international. Dit autrement, les professionnels ont clairement à apporter une contribution unique et plus substantielle qu'aujourd'hui à l'émergence d'une citoyenneté créative et solidaire.

Ouvrir ce chantier, c'est chercher de nouvelles voies autres que l'enfermement de la culture dans un périmètre exclusivement économique et professionnalisé, devant répondre aux impératifs de la notoriété maximale et de la rentabilité économique minimale de chaque projet.

Pour approfondir, voir les contributions :

#8, [« Coopérer ou labelliser ? Telle est la question »](#), à partir de l'étude de cas du Contrat d'Objectifs et de Moyens du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Évry et de l'Essonne, septembre 2015.

#6, [« Prendre enfin en compte l'hétérogénéité culturelle et l'historicité des territoires dans la définition des politiques publiques »](#), à partir de l'étude de cas du plan territorial d'éducation artistique et culturelle de la Scène nationale Le Carreau de Forbach et de l'Est mosellan, janvier 2015.

7 – La dynamique des responsabilités publiques dans le domaine artistique et culturel

L'arrivée de nouveaux élus, la réforme territoriale, les perspectives budgétaires, les situations de tension entre les attentes de la population et l'offre, l'essor qui ne faiblit pas des propositions de projets, sont quelques-uns des éléments de contexte qui invitent aujourd'hui à revisiter les référentiels et les fonctionnements hérités d'une politique culturelle nationale et volontariste. La mise en place d'une dynamique renouvelée des formes contractuelles pour les pratiques artistiques et culturelles devient urgente et nécessaire. Elle peut indéniablement constituer le socle d'élaboration et de fondation des futures politiques culturelles publiques.

Les conventions et autres actes contractuels actuels, initiés par la puissance publique, ne suffisent en effet plus pour réguler la situation actuelle. Les articles 103 et 104 de la Loi NOTRe ne sont pas en mesure d'y apporter une solution globale satisfaisante. La reconfiguration actuelle des centres de décision dans et entre les collectivités publiques semble pour le moment laisser à l'abandon la formalisation de nouvelles priorités politiques et de nouveaux engagements en faveur de la culture et se réduire à des choix techniques et financiers à court terme.

Pour redonner du sens et un horizon à long terme – et autre que financier – aux discours concernant le partenariat public, il devient impérieux de formaliser,

décrypter et traduire en orientations opératoires les enjeux et problèmes d'intérêt général auxquels nous avons désormais à répondre. Ce sont eux qui doivent aujourd'hui servir de cadre à la structuration des conventions et autres schémas de développement culturel.

Compte tenu de la diversité des acteurs et des différentes temporalités à l'œuvre, des modalités revisitées d'analyse, de dialogue et de concertation, de délibération, de contractualisation et d'évaluation s'avèrent nécessaires pour la mise en mouvement de l'écosystème culturel. La diversité des situations propres au secteurs patrimoniaux, artistiques et culturels implique d'articuler des normes méthodologiques communes (hiérarchisation des priorités et des choix programmatiques de travail...) avec une relative souplesse des dispositifs prenant en considération la polyrythmie et la multiplicité des interlocuteurs. L'élaboration, la mise en forme, l'application et l'évaluation des formes contractuelles devraient alors s'organiser selon des règles où la puissance publique aurait moins un rôle d'opérateur direct que la responsabilité de la formulation de véritables priorités politiques et celle de l'exercice d'une régulation systémique.

Au-delà des temps de palabre entre professionnels – utiles mais qui ne peuvent suffire –, il s'agit désormais de passer d'une époque de la vérité prescrite à celle de l'élaboration partagée de compromis globaux en correspondance avec les situations vécues, qui s'appuie sur une ingénierie véritablement processuelle et relationnelle.

Le rappel des textes fondamentaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme ou la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels s'opère aujourd'hui dans un contexte de recherche vitale de moyens financiers différenciés (mécénat, financement participatif...). Cette conjonction des contraintes matérielles et des grands principes ne saurait en elle-même conduire à un réel renouveau démocratique et du débat public, à une citoyenneté réaffirmée ou encore à un changement de modèle économique général. Ceux-ci sont pourtant décisifs pour que s'ouvre la perspective de nouveaux agencements porteurs d'avenir pour les relations entre les décideurs publics et la société civile, dont font bien évidemment partie aussi bien les professionnels des secteurs de la culture que l'ensemble de nos concitoyens. Mieux faire culture, c'est aussi mieux faire démocratie ensemble !

Ouvrir ce chantier, c'est chercher de nouvelles voies de contrat entre les collectivités publiques, les professionnels et la société civile bien au-delà d'une simple collaboration dictée par des intérêts d'abord particuliers ou privés, si ce n'est essentiellement économiques ou marchands. C'est aussi réduire le risque d'une approche par stricte régulation financière et juridique, venant toujours plus renforcer l'institutionnalisation du domaine culturel comme seule réponse aux tensions dont il est le siège.

Pour approfondir, voir les contributions :

#3, [« Adoptons une position plus large sur la culture pour définir les futures politiques publiques »](#), à partir de l'étude du texte d'orientation politique de la FNCC, juillet 2013.

#1, [« Pour un pivotement stratégique des politiques culturelles publiques »](#), à partir de l'étude de cas des démarches de réélaboration participative des politiques culturelles de Rennes et de Montreuil, mars 2013.

#2, [« Oser d'autres possibles dans les politiques culturelles publiques ! »](#), à partir de l'étude de cas sur la participation des citoyens Artis'cité à Montbéliard, avril 2013.

#5, [« Faire de l'action publique en faveur de la culture un levier de l'innovation sociale et politique »](#), à partir de l'étude de cas du projet de médiathèque de la Communauté de communes entre Dore et Allier accompagné par la 27^e Région, janvier 2014.

#7, [« Investir en urgence dans des modèles économiques de la création artistique plus coopératifs et solidaires »](#), à partir de l'étude d'un exposé sur la situation socioéconomique du spectacle vivant en France, mai 2015.

#6, [« Prendre enfin en compte l'hétérogénéité culturelle et l'historicité des territoires dans la définition des politiques publiques »](#), à partir de l'étude de cas du plan territorial d'éducation artistique et culturelle de la Scène nationale Le Carreau de Forbach et de l'Est mosellan, janvier 2015.

#8, [« Coopérer ou labelliser ? Telle est la question »](#), à partir de l'étude de cas du Contrat d'Objectifs et de Moyens du Théâtre de l'Agora, Scène nationale d'Évry et de l'Essonne, septembre 2015.



Soirée organisée au 1er étage de la Cité de la mode et du design. Au rez-de-chaussée, une centaine de migrants dorment dans des tentes. Arrivés pour la majorité du Soudan, d'Erythrée, du Sénégal, de la Guinée-Conakry, du Maroc et de Tunisie, ils attendent que leur situation administrative soit prise en compte par l'O.F.P.R.A. Avril 2015.
© Camille Millerand

Camille Millerand - Photographe

www.camillemillerand.com

camillerand@gmail.com - 06 81 94 47 23

Camille Millerand s'est formé pendant 3 années au sein de l'agence Œil Public en tant qu'étalonneur numérique. Il devient photographe indépendant en 2007. Depuis, il collabore régulièrement avec la presse française (*Le Monde*, *Marianne*, *Jeune Afrique*, *Télérama*...) et développe ses projets personnels.



Crédit photo : Thomas Salva

Lauréat, en 2009, du Premier prix Envie d'Agir dans la catégorie "Image", il travaille pendant 4 ans sur *La jeunesse et ses déboires* entre l'Algérie, la Roumanie, la Côte d'Ivoire et l'Est de la France. Il choisit des moments où l'Histoire fait un bond : entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, élection présidentielle en Côte d'Ivoire, manifestations de rues à Bab el Oued... À chaque voyage, il souhaite « raconter des histoires tirées de la vie réelle », saisir de la jeunesse les changements qui s'opèrent dans la société en photographiant leur vie quotidienne.

Parallèlement, il coréalise depuis 2010 avec deux autres photographes (Thierry Caron et Stéphane Doulé) un web documentaire intitulé *Les Pieds dans La France*.

Présentation de l'Institut de Coopération pour la Culture

Une nouvelle praxéologie reposant sur le décryptage et la traduction

L'Institut de Coopération pour la Culture – association Loi 1901 – se propose d'être un espace de décryptage, de traduction et d'interprétation avec pour exigence de transmettre les résultats en termes d'enjeux et de propositions politiques.

C'est donc une invitation à prendre la parole pour faire entendre une voix portant sur les pratiques. De nouvelles voies de réponse sont envisageables, non pour la défense d'intérêts de quelques-uns, mais pour **le bien commun** que représentent l'éducation, la culture ou la recherche. Il n'est donc pas ici question de réparation, mais bien de transformation.

Les principes directeurs

L'Institut est un endroit où **être membre** a une signification : l'objectif n'est pas d'en accroître le nombre mais de proposer des situations réelles de travail.

L'Institut est **un projet à but non lucratif** résolument centré sur le capital humain dont la seule finalité est de construire du commun, de la pensée commune et des territoires communs.

L'Institut est **un espace collectif** où chacun vient avec son statut (et non pour un statut), avec ses expériences, ses doutes et ses certitudes, mais surtout avec ses questionnements.

L'Institut est un outil de production : **une coopérative de production de la pensée**. C'est donc à la fois un outil, un espace, un temps de mise en mouvement de *la pensée critique, vigilante et créative*.

L'Institut est **un moment de mobilisation** pour explorer les questions qui intéressent aujourd'hui les acteurs institutionnels, professionnels et politiques, et les citoyens. Cette exploration se situe dans un premier temps, dans un calendrier de quatre ans de 2012 à 2016.

L'Institut est **un espace intergénérationnel** de compétences et de parcours différents.

Problématique

Depuis quatre ans, l'objectif de l'Institut est de démontrer la nécessité d'un investissement dans la culture, en dépassant les discours justificatifs s'appuyant sur quelques maîtres mots comme la compétitivité, l'attractivité et la cohésion sociale.

La question est alors posée : **comment, à partir d'expériences concrètes, peut-on dégager des propositions de principe fondatrices d'une action publique en faveur d'une culture humaniste ?** Au-delà d'une approche tactique de recherche de financements, de quelles manières entrevoir de nouvelles modalités de coopération et de nouvelles solidarités, y compris européennes ?

Tout ceci n'est qu'une tentative. Au regard de la crise que nous connaissons (qui va durer et qui n'est pas seulement économique), il paraît inenvisageable de ne pas tenter de construire des propositions nouvelles. Une **mise en pensée collective des expériences** est aujourd'hui absolument nécessaire.

Méthode

L'Institut structure son activité autour de 5 séminaires annuels. Chaque temps de rencontre, organisé sur deux jours, est l'occasion d'analyser une expérience concrète. Un protocole méthodologique a été établi pour faciliter une problématisation collective des cas étudiés.

Les débats font l'objet, non pas d'un compte rendu, mais d'une contribution signée par l'ensemble des membres et mise à disposition sur le site internet de l'Institut : www.institut-culture.eu

INSTITUT DE COOPERATION POUR LA CULTURE

Pour l'Institut, l'objectif est de démontrer la nécessité d'un investissement dans *la culture*, en dépassant les discours justificatifs s'appuyant sur quelques maîtres mots comme la compétitivité, l'attractivité et la cohésion sociale.

La question est alors posée : comment, à partir d'expériences concrètes, peut-on dégager des propositions de principe fondatrices d'une action publique en faveur d'une culture humaniste ? Au-delà d'une approche tactique de recherche de financements, de quelles manières entrevoir de nouvelles modalités de coopération et de nouvelles solidarités, y compris européennes ?

Au regard de la crise que nous connaissons, les discours incantatoires sur l'éducation, la culture et la recherche n'ont pas suffi (et ne suffiront pas) à répondre aux violences réelles et symboliques actuellement à l'œuvre aux plans national, européen et international ; aux plans social et inter-générationnel.

Une mise en pensée collective des expériences est aujourd'hui absolument nécessaire. De nouvelles approches sont à inventer qui permettraient à la puissance publique de prendre plus clairement ses responsabilités en étant mieux attentive aux dynamiques artistiques, culturelles et citoyennes contemporaines.

L'Institut de Coopération pour la Culture présente ici une perspective synthétique mettant en exergue dix enjeux centraux et sept chantiers prioritaires, fruit de ses travaux menés depuis janvier 2012.

Ce texte est mis à disposition publique sur le site internet de l'Institut www.institut-culture.eu

Pour nous contacter :

Institut de Coopération pour la Culture
1, rue du Faubourg saint Phlin
54510 Art-sur-Meurthe - France

Site : www.institut-culture.eu

Mail : contact@institut-culture.eu

ou dsalzgeber@orange.fr

Tel : (+33) 06.80.22.74.27